

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

Adopté

N° AS102

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'étudiant »

le mot :

« il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.